



MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE



**Direction régionale de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt
de Rhône-Alpes**

Service régional de l'Alimentation

165 rue Garibaldi
BP 3202
69401 LYON Cedex 03

Dossier suivi par : jean-yves couderc

Tél. : 04 78 63 24 39
Fax : 04 78 63 34 29

mail : jean-yves.couderc@agriculture.gouv.fr

**Chrysomèle du maïs
Bulletin d'information n°3
du 7 août 2009**

Depuis les précédents bulletins, le nombre de captures s'est accru en Rhône-Alpes ainsi que le nombre de foyers. La tendance est identique en Alsace avec un nombre d'insectes capturés beaucoup plus important (85 individus à Rouffach par exemple). On peut signaler également une nouvelle capture en Bourgogne à Saint Didier en Bresse. En Suisse, au sud des Alpes (Ticino) les captures sont fréquentes et plus abondantes que l'année passée.

La situation en Rhône Alpes est la suivante : 48 individus capturés sur 16 communes représentant 9 foyers (voir tableau des captures).

Pour les foyers de l'Est lyonnais (Rhône), de Bonneville-Ayze (Haute-Savoie), de la plaine de l'Ain (Leyment, Ambérieux, Château-Gaillard) (Ain), de Bourgneuf Chamousset, de Chignin-Myans, les agriculteurs ont été invités par courrier à faire leur choix d'assolement en zone sécurité (rotation ou non). Le dépouillement des réponses sera fait par la FREDON; elles permettront de lancer les traitements dès le 17 août.

Les arrêtés préfectoraux sont en cours de signature dans chaque département concerné.

Pour les foyers de foyer de Lumbin et de Voreppe (Isère), une réunion d'information est prévue ce lundi 10 août avant d'engager les démarches. Pour le foyer de Voglans (Savoie), rien n'a encore été fait.